

ce que démentent des témoins oculaires. Arrêtés par des agents de la 30ème compagnie de police, ils ont été sévèrement battus dans la caserne de la compagnie. Après s'être heurtée à des refus répétés de la part des autorités de police, la Mission a finalement eu accès aux prisonniers trois jours après leur arrestation. L'un d'entre eux, M. Cajuste Lexius, ayant été examiné par un médecin indépendant à la demande de la Mission, a dû être hospitalisé. Le 29 avril, le commissaire du gouvernement a ordonné la libération de deux des trois syndicalistes. M. Cajuste Lexius est demeuré à l'hôpital militaire, en état d'arrestation, sans pouvoir recevoir de visites de ses avocats. Le 11 mai, un médecin de la Mission a pu constater la gravité de son état de santé: contusions et plaies multiples et destruction importante de la fonction rénale. Le 21 mai, M. Cajuste Lexius a été libéré et a pu quitter l'hôpital militaire;

e) Le 28 avril, à Hinche (département du Centre), à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du Mouvement paysan de Papaye (MPP), des membres de cette organisation ont collé sur les murs de la ville des affiches de soutien au Président Aristide. Dans la nuit du 28 au 29, vers 2h00 du matin, l'un des membres de l'organisation, M. Hilton Etienne, a été arrêté à son domicile, sans mandat, par une bande menée par des militaires. Au moins trois autres membres supposés du MPP ont été détenus cette même nuit. Tous ont été accusés par les militaires d'avoir été surpris en flagrant délit d'association de malfaiteurs en vue de troubler l'ordre public, avant d'être relâchés. Brutalement frappé lors de son arrestation puis de sa détention, M. Hilton Etienne a eu le poignet gauche fracturé et a souffert de multiples contusions;

f) Dans la nuit du 7 au 8 mai, M. Andieu Elie, membre du MPP, a été arrêté chez lui, dans des conditions proches de celles de l'arrestation de M. Hilton Etienne, par des hommes qui prétendaient se faire passer pour des observateurs de la Mission avant de proférer des slogans hostiles à l'OEA, au MPP et au Président Aristide. Il a été battu et laissé pour mort sur le bord du chemin.

Les cas précédents donnent quelques illustrations des tentatives de revendiquer et de mettre en oeuvre des droits politiques et syndicaux garantis par la constitution haïtienne et par les conventions internationales auxquelles Haïti a souscrit. Ils illustrent aussi les violentes réactions des forces armées lorsqu'elles sont confrontées à de telles revendications.

Dans de nombreux autres cas à travers le pays, des personnes sont inquiétées et souvent bastonnées pour avoir simplement écrit ou proféré des slogans, pour avoir en leur possession des photos du Président Aristide, ou encore pour capter des radios étrangères. La Mission a aussi pu constater que les personnes "marrons" qui avaient décidé de regagner leur domicile après l'installation des observateurs dans leur zone, ont continué à être menacées et à